



Yaoundé, le 30 JUIN 2023

DECISION N° 33 /D/ANTIC/DG/DAG/SDCPR/SMAR

PORANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°03/AONO/ANTIC/DG/CIPM/2023 DU 28 AVRIL 2023, POUR L'ACQUISITION DES MATERIEL ET LOGICIEL EN VUE DU RENFORCEMENT DES CAPACITES DE LA PLATEFORME DE SURVEILLANCE PROACTIVE DU CYBERESPACE NATIONAL A L'AGENCE NATIONALE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (ANTIC) EN DEUX (02) LOTS DISTINCTS, EXERCICE 2023

LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi N°2017/010 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Établissements Publics ;

Vu la Loi N°2018/011 du 11 Juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun ;

Vu la Loi N°2018/012 du 11juillet 2018 portant régime financier de l'État et des autres Entités Publiques ;

Vu la Loi N°2022/020 du 27 Décembre 2022 portant Loi des Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2023 ;

Vu le Décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics et ses modifcatifs subséquents ;

Vu le Décret N°2006/026 du 24 janvier 2006 portant nomination du Directeur Général de l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication ;

Vu le Décret N°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics, modifié et complété par le Décret N°2013/271 du 05 août 2013 ;

Vu le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2019/150 du 22 mars 2019 portant organisation et fonctionnement de l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication ;

Vu l'Arrêté N°00000010/MINFI du 20 janvier 2020 portant nomination d'un Agent Comptable auprès de l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication (ANTIC) ;

Vu l'Arrêté N°00000008/MINFI du 30 mars 2022 portant nomination des Responsables dans les Services déconcentrés du Ministère des Finances ;

Vu la Circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 05 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire n°00000006/C/MINFI/DU 30 Décembre 2022 Portant Instruction relative à la Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2023 ;

Vu la Décision N°00000571/CAB/MINMAP du 11 août 2021 portant nomination du Président de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de l'ANTIC ;

Vu la Décision N° 23-471/ANTIC/DG/DAG/SDCPR/SMAR/jsb du 16 mai 2023 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication (ANTIC) ;

Vu la Résolution N°3 du 22 décembre 2022, portant adoption du budgétaire de l'ANTIC, exercice 2023 ;

Vu le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N°03/AONO/ANTIC/DG/CIPM/2023 du 28 avril 2023, pour l'acquisition des Matériel et Logiciel en vue du renforcement des capacités de la Plateforme de surveillance proactive du Cyberespace national à l'ANTIC en deux (02) lots distincts, exercice 2023 ;

Considérant la Correspondance N°02/N/DG/ANTIC/P/CIPM/SEC, datée du 27 juin 2023, portant Proposition d'Attribution de l'Appel d'Offres National Ouvert N°03/AONO/ANTIC/DG/CIPM/2023 du 28 avril 2023, pour l'acquisition des Matériel et Logiciel en vue du renforcement des capacités de la Plateforme de surveillance proactive du Cyberespace national à l'ANTIC en deux (02) lots distincts, exercice 2023

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'Appel d'Offres National Ouvert N°03/AONO/ANTIC/DG/CIPM/2023 du 28 avril 2023, pour l'acquisition des Matériel et Logiciel en vue du renforcement des capacités de la Plateforme de surveillance proactive du Cyberespace national à l'ANTIC en deux (02) lots distincts, exercice 2023, est attribué comme suit :

INTITULE	LOTS	ATTRIBUTAIRES	DUREE D'EXECUTION	MONTANT TTC
ACQUISITION DES MATERIEL ET LOGICIEL EN VUE DU RENFORCEMENT DES CAPACITES DE LA PLATEFORME DE SURVEILLANCE PROACTIVE DU CYBERESPACE NATIONAL A L'ANTIC EN DEUX (02) LOTS DISTINCTS, EXERCICE 2023	N°1: Fourniture, installation, configuration et mise en service des infrastructures TIC matérielles	Ets BUROTECH COORPORATION (BTC); BP: 1930- YAOUNDE Tel: 670 894 930	Quatre-vingt-dix (90) jours calendaires	Quatre-vingt-deux millions deux cent cinquante-trois mille huit cent quatre-vingt (82 253 880) Fcfa
	N°2: Fourniture, installation, configuration et mise en service des infrastructures TIC Logicielles	ESSO SARL BP: 33858- YAOUNDE Tel: 670 100 623	Cent vingt (120) jours calendaires	Trente-un millions cent vingt-trois mille dix (31 123 010) Fcfa

**Article 2** : Lesdites structures sont invitées à se présenter à la Direction Générale de l'ANTIC, Direction des Affaires Générales, Service des Marchés, sise à Ekoudou Bastos-Yaoundé, face Haut-Commissariat du Canada, BP : 6170, Tél : 694 405 868, pour l'accomplissement des formalités liées à l'établissement des projets de Marché et Lettre y relatifs.

**Article 3** : La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

**AMPLIATIONS**

- ✓ SEC/DG
- ✓ DAG
- ✓ CF
- ✓ AC
- ✓ SEC/CIPM
- ✓ MINMAP
- ✓ ARMP
- ✓ CHRONO/ARCHIVES

